

Projet de modalités pour la chasse au dindon sauvage au Québec

par la

Fédération québécoise de la faune



Août 2003

Le présent document détaille les modalités de la chasse printanière au dindon sauvage mâle exclusivement, telles que proposées par la Fédération québécoise de la faune (FQF). La première saison de chasse au dindon sauvage aurait lieu en mai 2005.

Ce document sera également soumis aux divers intervenants de la faune, dont la Société de la faune et des parcs du Québec, comme base de discussion afin de parvenir rapidement à un consensus sur les modalités de la chasse en 2005, et de déterminer un échéancier des tâches à accomplir dans la réalisation de ce projet. Les modalités proposées ici pour 2005 pourront être ajustées dans les années subséquentes afin de favoriser la satisfaction du chasseur, l'accès aux terres privées et la préservation de la ressource. Il a été proposé que des questionnaires soient distribués aux chasseurs lors du séminaire obligatoire afin de mesurer les impacts fauniques et économiques de cette chasse et de fournir des données écologiques utiles pour le suivi de la population de dindons sauvages.

Pourquoi une chasse printanière?

La saison de chasse a lieu lors de la période de reproduction du dindon sauvage, car c'est à ce moment qu'il est plus facile de localiser les mâles et de les attirer à soi en imitant les cris de la femelle. En effet, en période de reproduction, les mâles glougloutent pour attirer les femelles, et du même coup ils signalent leur présence aux chasseurs. Les mâles savent qu'ils ont réussi à attirer l'attention des femelles quand ces dernières démontrent leur réceptivité en émettant des cris caractéristiques. Les mâles vont alors se diriger vers elles en paradant. C'est pourquoi les chasseurs amènent à eux les dindons sauvages mâles en imitant les cris de la dinde.

Pourquoi une chasse aux mâles exclusivement?

L'intérêt de la chasse au dindon sauvage mâle exclusivement est qu'elle n'a pas d'impact sur la croissance de la population. En effet, du fait que cette espèce soit polygame, c'est-à-dire qu'il y a seulement quelques mâles qui se reproduisent et que ces mâles s'accouplent avec plus d'une femelle, le prélèvement de quelques mâles n'empêchera pas que les femelles soient toutes

accouplées. Selon les gestionnaires ontariens et américains, il est possible de récolter 30% des mâles sans aucun impact sur la reproduction.

Pourquoi il ne faut pas s'inquiéter d'un taux de récolte trop élevé?

Certains ont peur que la tenue d'une chasse puisse affecter la population du dindon sauvage. Ce ne saurait être le cas dans la zone de chasse 8 Sud où un décompte printanier, effectué en 2003, a démontré la présence d'au moins 650 dindons mâles, ce qui indique une population de quelque 1100 oiseaux dans cette zone. Si nous considérons que nous pouvons récolter une proportion de 30% des mâles (afin de ne pas affecter la reproduction), nous obtenons un potentiel de récolte de 190 oiseaux.

Compte tenu de l'expérience ontarienne, de leur taux de succès de chasse (moins de 10% les trois premières années) et de la densité des chasseurs (1.9 chasseur/km²), les boisés de la zone 8 sud **ne pourraient abriter suffisamment de chasseurs pour atteindre ce potentiel**. En effet, en respectant les conditions des premières années de chasse en Ontario et en admettant un taux de succès similaire les quelque 931 chasseurs/saison que peuvent accueillir les 490 km² de boisés ne pourraient récolter plus de 90 dindons/saison ou 180 oiseaux/année (avec 2 saisons consécutives d'une semaine par année).

D'autre part, il faut être conscient que le taux de récolte lors des premières années sera très faible, étant donné la difficulté de cette chasse. Brièvement, les exigences et entraves qui seront liées à la chasse printanière au dindon sauvage sont :

- il faut avoir une bonne connaissance du territoire où l'on va chasser;
- il faut bien connaître les habitudes du gibier convoité;
- il faut savoir maîtriser plusieurs appeaux;
- il faut un camouflage parfait;
- cette chasse exige une immobilité quasi complète;
- il faut savoir quel type et le nombre d'appelants à utiliser, selon les situations;
- il faut pouvoir compter sur un couvert adéquat à son site d'embuscade;
- le territoire de chasse est restreint, car la tenure des terres est majoritairement privée, et l'accessibilité est donc limitée.

Suivi de la population

Le suivi de la population de dindons sauvages pourrait être assumé entièrement par la participation des chasseurs à la prise de données, et ce sans véritable coûts supplémentaires. Cette option est rendue possible à cause du cycle de vie du dindon, qui autorise un prélèvement important des mâles adultes (jusqu'à 30%) sans affecter l'expansion de la population. Dans la situation hypothétique où le prélèvement affecterait la totalité des mâles adultes, le renouvellement des populations ne poserait pas de difficultés et les informations recueillies par les chasseurs permettraient d'ajuster le prélèvement l'année suivante.

Les chasseurs de dindons sauvages, présents pour les fins de leur chasse en bon nombre aux endroits et aux moments les plus déterminants (c'est à dire dans la zone d'étude, dès le lever du soleil, en saison propice pour effectuer des inventaires), sont effectivement des observateurs bénévoles, entraînés (séminaire obligatoire) et motivés. Il serait difficile de recruter et de financer le personnel nécessaire pour effectuer des suivis de population de l'ampleur que permet le recours aux chasseurs dans un contexte de participation obligatoire à l'étude. Cette participation est d'autant plus crédible que la chasse au dindon sauvage est présentée et considérée comme une chasse d'élite.

Fonds dindon sauvage

En parallèle avec la chasse, la Fondation Héritage Faune (FHF) préparerait la création d'un fonds spécial dédié au dindon sauvage. Cet argent servira à la gestion et à la conservation de cette espèce.

Les modalités de chasse

Modalités	Justifications
Deux (2) saisons de chasse consécutives de sept (7) jours chacune	Donner la chance au plus de chasseurs possible, sans occasionner une trop forte pression de chasse.
Première saison à partir de la deuxième semaine de mai, et seconde saison lors de la troisième semaine de mai.	À ce moment, la majorité des femelles ont été accouplées et sont en train de nicher, donc moins visibles, tandis que les mâles, veulent encore s'accoupler et sont donc réceptifs aux appels. En Ontario, la saison de chasse s'étend de la fin avril à la fin mai.
Du lundi au dimanche	<ul style="list-style-type: none">• Éviter une trop forte pression de chasse et une trop forte densité de chasseurs lors de l'ouverture de la saison de chasse.• Permettre aux vrais adeptes de bien préparer leur chasse (reconnaissance du terrain, repérer des dindons, etc.)
La journée du dimanche, les seules armes permises sont l'arc et l'arbalète	<ul style="list-style-type: none">• Afin de favoriser ce nouveau créneau qu'est l'arbalète (retombées économiques).• Éviter les conflits d'utilisateurs (ornithologues, randonneurs, etc.).• Arme moins bruyante, meilleure acceptation sociale.• Diminuer le nombre de chasseurs, et donc la pression de chasse. Ainsi, à l'ouverture de la deuxième saison, il y a une meilleure qualité de chasse.
Une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à midi	<ul style="list-style-type: none">• C'est à cette période que les dindons sont plus actifs, et ainsi les chances de récolte.• Permettre aux autres utilisateurs d'avoir accès au territoire et à la ressource, les chasseurs n'étant pas présent pour la journée complète.
Enregistrement obligatoire avant 14h00. Prix = 5 \$ (comme le gros gibier)	<ul style="list-style-type: none">• Afin de récolter des données.• Encourager les chasseurs à enregistrer leur récolte rapidement. Ainsi, ils ont de meilleurs souvenirs pour remplir le questionnaire (voir questionnaire en

	annexe).
Limite d'un oiseau à barbe par chasseur par année	<ul style="list-style-type: none"> • Ce sont les mâles qui portent une barbe. • Moins de 10% des femelles portent une barbe. • Critère d'identification en vigueur partout aux États-Unis et en Ontario.
Chasse légale dans la zone 8 sud seulement	C'est la région où est située le noyau de la population québécoise du dindon sauvage.
Le port du dossard n'est pas obligatoire	La chasse au dindon nécessite un camouflage complet
Par tirage au sort	Voir la section « Tirage au sort »
12 ans et plus, et entre 12 et 18 ans, doit être accompagné d'un adulte à portée de main	Règlement fédéral
Les chasseurs doivent suivre un séminaire obligatoire sur la biologie et la chasse du dindon sauvage	Voir la section « Séminaire »

Armes et munitions autorisées

Carabines	Aucune
Fusils	Les fusils de calibre 10 et 12 : cartouche à grenailles de taille 4, 5 et 6, sauf le dimanche.
Armes à poudre noire	Les fusils de calibre 10 et 12 : grenailles de taille 4, 5 et 6, sauf le dimanche.
Arcs	Tous
Arbalètes	Toutes
Flèches et viretons	Tous

Permis de chasse

Types	Tarifs
Permis petit gibier	Celui en vigueur
Permis spécifique dindon sauvage	30 \$, dont la moitié du montant sera versé au fonds dindon sauvage de la Fondation Héritage Faune.

Tirage au sort – Chasse au dindon sauvage

<i>Modalités</i>	<i>Commentaires</i>
<ul style="list-style-type: none">• 1200 permis de chasse au dindon seront attribués à 600 paires de chasseurs pour la chasse de 2005.	<p>Avec un taux de succès anticipé de 10%¹, ces 1200 permis devraient permettre la récolte d'environ 120 dindons barbus.</p> <p>Il est à noter que lors de la première saison de chasse au dindon en Ontario, le taux de succès n'a été que de 6%.</p> <p>Ces chasseurs pourraient également réunir une quantité importante d'informations indirectes sur le nombre et la répartition du dindon sauvage, à des fins de gestion de la ressource.</p>
<ul style="list-style-type: none">• L'attribution se fera par tirage au sort administré par la SEPAQ.	
<ul style="list-style-type: none">• Une proportion de permis seront accordés aux propriétaires fonciers.	<p>Dans le but de favoriser l'accessibilité aux terres privées qui composent la presque totalité du territoire.</p> <p>Les tirages au sort auront des modalités similaires à celles de la chasse contingentée au cerf sans bois.</p>
Tirage à l'intention des propriétaires fonciers	
<ul style="list-style-type: none">• Les propriétaires fonciers sont admissibles à un tirage spécial pour obtenir une paire de permis pour la chasse au dindon;	<p>Cette mesure vise à susciter l'intérêt des propriétaires fonciers et à les encourager à ouvrir leurs terres aux chasseurs.</p>
<ul style="list-style-type: none">• ils doivent répondre à certaines conditions d'éligibilité;	<p>Ils doivent posséder une propriété de taille suffisante et pouvoir produire un compte de taxes municipales ainsi que le nom et le # de certificat des chasseurs à qui seront attribués les permis. Ces chasseurs devront se conformer aux modalités prévues.</p>

¹ Pourcentage établi à partir du taux de succès expérimenté lors des premières années de chasse au dindon en Ontario.

<ul style="list-style-type: none">• ils doivent déboursier la somme de 7.50 pour participer au tirage au sort;	Le même montant que le tirage au sort universel.
<ul style="list-style-type: none">• la même proportion de paires de permis sera attribuées au tirage réservé aux propriétaires fonciers, que pour la chasse contingentée au cerf sans bois².	S'il y a moins de propriétaires participants que de paires de permis disponibles, les permis non-attribués seront transférés dans le tirage au sort universel.
Tirage au sort universel	
<ul style="list-style-type: none">• Une proportion de paires de permis seront attribués par tirage au sort, plus ceux qui n'auront pas trouvé preneur auprès des propriétaires fonciers.	Les permis sont attribués par paires afin de faciliter la compositions d'équipes de deux chasseurs pour cette chasse, comme cela se fait pour la chasse au caribou dans la zone 22A.
<ul style="list-style-type: none">• Pour participer au tirage au sort, il faut répondre aux conditions d'admissibilité et accepter, si sélectionné, les conditions de la chasse au dindon.	Les conditions comprennent la participation à un séminaire obligatoire (60\$), ainsi que le paiement des droits et permis pertinents.
<ul style="list-style-type: none">• Les saisons de chasse seront attribuées aux chasseurs sélectionnés à l'occasion du tirage au sort.	Les chasseurs devront trouver eux-même leur site de chasse.

² Par comparaison, en 2003, nombre de permis attribués (estimation – dépliant de la SÉPAQ) par tirage au sort pour la chasse contingentée du cerf sans bois: 13298 au tirage universel (72%); 2478 aux propriétaires fonciers (13%); 928 aux personnes handicapées à mobilité réduite (5%); 1856 aux nouveaux chasseurs (10%).

Séminaire sur la biologie et la chasse du dindon sauvage

Raisons pour tenir un séminaire sur la biologie et la chasse du dindon sauvage

- Le dindon sauvage est pratiquement inconnu des chasseurs et de la population en général. Or, afin que les chasseurs ne tuent pas les femelles, il faut qu'ils sachent comment distinguer le mâle de la femelle, afin de conserver notre ressource.
- La tenue d'un séminaire obligatoire rendra plus acceptable socialement cette nouvelle période de chasse, printanière et sans dossard, puisque les chasseurs y auront été préparés adéquatement. L'emphase sera mise sur le respect des droits des autres utilisateurs du territoire et de la ressource.
- La chasse au dindon sauvage est unique en son genre et comporte des risques (camouflage complet, on attire le gibier vers soi à l'appel) si elle n'est pas pratiquée dans le respect des règles de sécurité et d'éthique. Or, il faut faire connaître ces règles (être adossé à un arbre, ne pas porter de rouge, blanc ou bleu) aux chasseurs et leur expliquer le pourquoi de ces règles.
- Les risques élevés d'accident reliés à la mauvaise pratique de cette chasse nécessite un comportement particulier qu'il faut faire connaître et inculquer, afin d'éviter les actions pouvant mener à ces accidents. Une fois les règles connues et appliquées, la chasse au dindon sauvage devient une activité sécuritaire. Bref, c'est pour le bien-être et la sécurité de tous les chasseurs.
- Cette nouvelle chasse en terres québécoises, n'étant habituellement pas connue des chasseurs québécois, comptera donc plusieurs chasseurs inexpérimentés, et risque alors de décourager plusieurs nouveaux adeptes, par manque de connaissance des techniques particulières qui sont nécessaires pour obtenir un taux de succès respectable. Donc, démontrer et expliquer les techniques de chasse printanière au dindon sauvage aux chasseurs d'ici mènerait assurément à un taux de succès adéquat, et ainsi à un niveau de satisfaction des chasseurs tout aussi respectable.
- La chasse au dindon sauvage se déroulera principalement sur des terres privées. Il est primordial d'enseigner aux chasseurs la bonne marche à suivre pour s'assurer d'une entente harmonieuse et remplie de respect entre les chasseurs et les propriétaires privés, au cours d'une période où il n'y avait jusqu'à présent aucune chasse, pour ainsi obtenir l'accessibilité aux terres.
- Les Américains, qui ont une importante expérience dans la gestion du dindon sauvage, ont fortement recommandé aux Ontariens d'instaurer un tel séminaire dès la tenue de leur première chasse au dindon sauvage. Les Ontariens ont suivi leur conseil et ces derniers peuvent se vanter d'avoir un dossier d'accidents et de blessures pratiquement vierge et un taux de succès de chasse fort respectable.

Modalités du séminaire

Tous ceux et celles qui s'inscriront au séminaire recevront un manuel et une vidéocassette sur la biologie et la chasse du dindon sauvage. Le nombre de personnes pouvant assister à un séminaire sera illimité, et le séminaire sera ouvert au public.

Le prix d'inscription sera de 60 \$, dont la majorité du montant sera versé au fonds dindon sauvage de la FHF. Les raisons de ce prix :

- Prix du marché : les cours de sécurité nautique étaient généralement fixés à 60 \$, au début du programme.
- Les gens reçoivent un manuel et une vidéocassette, en français, matériel jusqu'alors non disponible.
- Ce sera le principal mode de financement pour la gestion et la conservation du dindon sauvage.

Accessoirement, afin de connaître la satisfaction des chasseurs et de récolter des données sur l'abondance et la répartition du dindon sauvage au sein de la zone de chasse, un questionnaire pourrait leur être remis lors du séminaire. Ce questionnaire nous permettrait par exemple de découvrir les habitudes de chasse des chasseurs et d'évaluer leurs dépenses, et donc l'économie liée à la chasse au dindon sauvage.